



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

**PV de l'Assemblée Générale de l'APPOPS-SPPVP-ASPPPOP
Mercredi 28 septembre 2011 à Bienne**

Présents :

Membres : (13) Caroline Dubois, Julia Mosimann, Elisabeth Maulaz, Emmanuel Schwab, Christiane Ruffieux, Vincent Dallèves, Simone Montavon Vigno, Erich Leu, Susann Ziegler, Mario Beuchat, Lisbet Stollenwerk, Jaqueline Nanchen, Nicole Krähenbühl

Le comité : Gisèle Santschi, Madeline de Charrière, Myriam Vaucher, Gilles Dennler, Raphaël Gerber, Agnes Von Wyl, Stephan Wenger.

Excusés : (11) Marianne Ludwig, Vesna Cvjetanovic, Peter Schwob, Madeleine Dreyfus, Anne-Laure Wenger, Sacha Roulin, Robert-Alain Dichy, Pierre Schmid, Nicole Oehninger, William Pierquin, Adriano Cattaneo

1. Salutations et accueil par le Président et présentation du comité

Le président rappelle l'organisation de la soirée en deux parties avec conférence-débat publique sur la LPsy et «Psychothérapie FSP» après les autres points à l'ordre du jour. Il signale également que l'ordre du jour en allemand passe du point 6 directement au point 8, mais que rien ne manque ; le point 8 est en fait le 7, etc.

2. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 04.11.2010

Modifications : au point 6, précisons que si Myriam Vogel appartient au Freud Institut, elle n'en est pas la déléguée.
Cette modification enregistrée, le PV est accepté à l'unanimité

3. Etat des lieux de l'APPOPS-SPPVP-ASPPPOP

Nous vivons la 5ème AG de l'APPOPS, qui aura 5 ans l'an prochain. Le comité travaille de manière efficace et dans une très bonne ambiance. Depuis l'AG 2010, le comité s'est réuni 7 fois, à Bienne ou Lausanne.

Le nombre de membres va croissant. Il est passé de 130 à 151 membres depuis l'an dernier. L'APPOPS reste en majorité romande (77% de membres romands), mais le nombre de Suisses alémaniques demandant leur adhésion augmente (46% des adhésions en 2011).

4. « Psychothérapie FSP » / LPsy

Ce point est développé en deuxième partie de l'Assemblée, qui y sera exclusivement consacré, et à laquelle sont invités les psychologues des différentes associations psychanalytiques.

Raphaël Gerber participe à l'assemblée de «Psychothérapie FSP» et Gisèle Santschi au bureau de. Le bureau est constitué de 6 personnes, c'est un lieu où il se passe beaucoup de choses, entre autre pour se préparer aux incidences de la LPsy pour les psychothérapeutes. Si les différents courants sont représentés dans le bureau, la question des orientations est actuellement plutôt au second plan.

5. Assemblée des Délégué-e-s de la FSP / Conférence présidentielle

Ces instances ont été occupées cette année surtout par :

- La Psy, impliquant un changement d'identité de la FSP, puisque c'est désormais la confédération qui décide des critères pour l'obtention du titre. A titre d'exemple, il a été



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung

Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

décidé de reconnaître la formation donnée par les hautes écoles, ce qui implique un changement pour les statuts de la FSP et par voie de conséquence, de ceux de notre association (cf point 9).

- Les finances : les réserves n'étant plus suffisantes, une augmentation des cotisations a été discutée, mais reportée avec demande d'un effort de promotion. Cette question se conjugue avec la question des objectifs à venir de la FSP. La charge de travail à venir dépendra de la place de la FSP dans l'application de la LPsy.
- Le nouveau code de déontologie a été adopté.

6. Liens avec les associations psychanalytiques

Les contacts avec les associations psychanalytiques ont permis de poursuivre le travail de clarification des fonctions respectives des différentes associations, ceci en particulier avec l'EFPP et l'ARPAG, qui ont encouragé leurs membres psychologues à rejoindre l'APPOPS.

Par ailleurs, un courrier a été envoyé aux présidents des associations pour leur demander de transmettre l'invitation au débat sur la LPsy qui occupera la deuxième partie de cette assemblée. Cette invitation a été relayée par l'EFPP, l'ARPAG, la SSPsa, qui ont encouragé leurs membres à participer à cette rencontre et à rejoindre l'APPOPS. Dans les autres associations l'information a plus ou moins circulé. Par ailleurs l'EFPP a associé l'APPOPS à sa réflexion sur la politique professionnelle. Myriam Vaucher a été invitée au séances.

7. Elections :

- Ré-élection d'un membre du comité arrivant en fin de mandat : Agnès Von Wyl. Présentée par le président, elle est réélue à l'unanimité et reste vice-présidente.
- Election d'un nouveau membre du comité : Vincent Dallèves, présenté par Agnès Von Wyl, il est élu à l'unanimité et nous lui souhaitons la bienvenue.

8. Comptes - Adoption du budget

En raison du temps plus court entre deux AG, les comptes 2010 n'ont pu être préparés pour être présentés de façon définitive et vérifiés. Raphaël Gerber, trésorier sortant, précise que la situation est saine, et que nous devrions terminer l'année avec un léger bénéfice.

Le budget 2012 a été établi avec Gilles Dennler, nouveau trésorier. Les membres étant plus nombreux, les ressources augmentent elles aussi. Cela permettra de défrayer et offrir des indemnités aux personnes qui s'engagent au sein du comité, et de soutenir le projet d'une journée qui pourrait être proposée en 2012.

Le budget 2012 est accepté à l'unanimité.

9. Divers

Modification des statuts : la FSP acceptera la formation HES (actuellement Zurich et Olten) pour la formation de base. Cela contraint l'APPOPS, association affiliée, à modifier ses statuts.

Les modifications :

Pt 2.4 : *Diplôme* doit être ajouté à Licence et Master

Pt 3.1 : standard de la FSP (les psychologues qui ont obtenu une licence, *un diplôme* ou un master d'une université ou d'une HES...)

L'AG peut accepter cette modification ou reporter le vote à l'AG 2012, la modification devant intervenir pour fin 2012, si l'APPOPS veut rester membre de la FSP.

L'AG décide à 11 voix et 1 abstention de modifier ses statuts.

La modification est acceptée avec 11 voix et une abstention.

Le président lève la séance et invite à une pause apéritif avant de passer à la séance publique d'information et de débat : LPsy et Psychothérapie FSP présentée par Gisèle Santschi (comité de l'APPOPS et de Psychothérapie FSP) et Julia Mosimann (membre de l'APPOPS, vice-présidente



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

de la FARP) en français avec une aide à la traduction en suisse-allemand par Agnes Von Wyl (membre du comité de l'APPOPS). 4 personnes nous rejoignent pour cette seconde partie.

Seconde partie

Les deux intervenantes, le modérateur (Raphael Gerber) et la salle débattent suite au rappel et à la présentation des informations suivantes:

Psychothérapie FSP

Depuis 2008 existe au sein de la FSP une structure composée d'une délégation de deux membres de chacune des associations de psychologues affiliées.

De cette assemblée est issue un bureau (Fachgruppe) qui travaille sur mandat.

Les mandats ont notamment comporté :

- une réflexion et un recueil de données sur la psychothérapie en Suisse et la place des psychologues ;
- l'analyse de différents scénarios pour une meilleure visibilité et reconnaissance des psychologues-psychothérapeutes

En automne 2010, le bureau soumet un argumentaire comparatif de 3 scénarios :

- Psychothérapies par psychologues et médecins équivalentes dans l'assurance de base
- Psychothérapies par psychologues sur prescription médicale dans l'assurance de base
- Psychothérapies par psychologues et médecins hors de l'assurance de base

Le deuxième scénario apparaît comme le plus pragmatique et réaliste. Préavis favorable de l'Assemblée.

D'octobre 2010 à avril 2011, des hearings confirment la décision de l'Assemblée.

En avril 2011, après l'adoption de la LPsy, l'Assemblée vote le scénario 2 (psychothérapie sur ordonnance médicale).

L'entrée de plein pied dans l'assurance de base reste un horizon.

Trois articles dans trois numéros différents du Psychoscope font le récit détaillé de ces étapes.

LPsy

Elle entrera en vigueur en 2013 selon toute vraisemblance.

Le titre de « psychologue » est protégé : seules les personnes en possession d'un Master (UNI + HES) en psychologie sont habilitées à le porter.

Une spécialisation en psychothérapie sera réservée aux personnes ayant un Master en psychologie

5 spécialisations seront protégées par un titre postgrade fédéral :

- Psychothérapie
- Psychologie de l'enfant et l'adolescent
- Psychologie clinique
- Neuropsychologie
- Psychologie de la santé

Il existera un registre (tenu par le DFI) dans lequel figureront :

- Titulaires d'un titre postgrade fédéral ou étranger reconnu
- Titulaires d'une AC de pratiquer la psychothérapie

Il sera consultable en ligne

Le structures de la LPsy sont présentées. Elles figurent dans la loi.



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

Les formations postgrades menant aux titres fédéraux devront être accréditées.

En 2018, existera une procédure d'accréditation ordinaire.

De 2013 à 2018 existera une accréditation provisoire, avec donc un délai de 5 ans pour assurer la transition.

Le Conseil Fédéral établit la liste des filières reconnues. La possibilité d'une formation postgrade individuelle (= « patchwork ») n'est pas écartée.

Après un débat nourri et intéressant, le président clôt cette Assemblée Générale et remercie les membres et les invités de leur participation et de leur soutien en leur souhaitant un bon retour chez eux.